



Industries, commerces et indépendants

La Confédération, le Canton du Valais et notre commune sont conscients des incertitudes économiques engendrées par l'évolution de l'épidémie COVID-19 et des conséquences directes sur notre tissu économique villageois. Ainsi, j'ai réuni ci-dessous les sources officielles d'informations sur les mesures déjà en place pour les entreprises et les indépendants. Cette page sera régulièrement mise à jour (1x / semaine).

Accès aux informations et formulaires

- [FAQ pour les entreprises, commerçants et indépendants de Chippis](#)
- [Directives - Confédération](#)
- [Directives - Canton du Valais](#)
- [Réduction de l'horaire de travail \(RHT\) – Chômage partiel](#)
- [Cautionnement de prêts bancaires](#)
- [Informations pour les indépendants](#)
- [Demande de modification des acomptes d'impôt 2020](#)

FAQ pour les entreprises, commerçants et indépendants de Chippis

FAQ pour les entreprises chippilliardes - 01.04.2020 - 16h00

Directives – Confédération

[Ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus](#)

[Rapport explicatif concernant l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus](#)

[Ordonnances supplémentaires publiées le 20 mars 2020 et apportant des compléments d'information](#)

[Coronavirus : suspension des poursuites du 19 mars au 4 avril inclus, dans toute la Suisse](#)

retour

SECO Infoline pour les entreprises

- Tél: +41 58 462 00 66
- Lundi à vendredi 7h00 à 20h00
- Formulaire de contact [«Nouveau coronavirus»](#)
- Courriel: coronavirus@seco.admin.ch

[Fiche d'information du SECO - Coronavirus : aperçu du train de mesures pour atténuer les conséquences économiques](#)

[retour](#)

Directives – Canton du Valais

[Hotline et infos Coronavirus de l'Etat de Valais](#) (permanence téléphonique pour la population ; permanence téléphonique pour les voyageurs ; permanence pour les professionnels de santé du canton de Valais y compris entreprises ; permanence pour les manifestations)

Mesures (voir au fond de la page web)

- [Manifestations publiques et privées, rassemblements, déplacements](#)
- [Activités commerciales et restauration](#)

[retour](#)

Réduction de l'horaire de travail (RHT) – Chômage partiel

- **Pour déposer une demande de RHT :**

[Voir la page RHT de l'Etat du Valais](#)

Adresse courriel pour déposer une demande : sict-rht-ac@admin.vs.ch

- **Pour toute information complémentaire :**

[Voir la page RHT- Coronavirus de l'Etat de Valais](#)

Contactez la hotline d'informations de l'Etat de Valais : Tél. 027 606 73 02

- **Autres ressources :**

[Information du SECO relative à la perte de travail en lien avec le coronavirus](#)

[Vidéo d'information sur les RHT réalisée par le Centre Patronal](#)

[retour](#)

Cautionnement de prêts bancaires

(Indépendants et personnes morales)

- **Pour déposer une demande de crédit COVID-19 cautionné par la Confédération :**

[NOUVEAU - Plateforme Easygov pour la demande de crédits COVID-19 \(dépôt des demandes possible dès jeudi 26 mars 2020 8h00\)](#)

- **Autres ressources :**

[NOUVEAU - Communiqué du SECO - Coronavirus: le Conseil fédéral adopte une ordonnance de nécessité pour l'octroi de crédits garantis par un cautionnement solidaire de la Confédération](#)

[Information du SECO : Régime spécial pour le cautionnement Soutien aux PME en difficulté de liquidités en raison du coronavirus](#)

[**retour**](#)

Informations pour les indépendants

- **Pour déposer une demande d'indemnités en cas de perte de gain**

[NOUVEAU - Formulaire "Demande d'allocation pour perte de gain en cas de coronavirus"](#)

- **Autres ressources**

[Information sur le site du SECO concernant l'indemnité en cas de perte de gain pour les indépendants](#)

[Site Internet de l'OFAS](#)

[**retour**](#)

Demande de modification des acomptes d'impôt 2020

Une décision sera prise lors de la séance du Conseil communal en date du 1^{er} avril 2020.

Le Conseil municipal